



Isle Vern Salembre

LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

WWW.CCIVS.FR

Infos Pratiques

École de Léguillac



APPLICATION MOBILE

Recevez les **NOTIFICATIONS**
de la **CCIVS** en téléchargeant



Livret scolaire 2022-2023

Facturation



Pour rappel, vous recevez du Trésor public un titre exécutoire de paiement qui fera office de facture.

A noter : vous recevrez en octobre la facturation du mois de septembre qui sera payable jusqu'au 10 novembre. Vous retrouverez ce décalage durant toute l'année scolaire.

Nous vous rappelons que vous devrez opter pour **un seul et unique moyen de paiement** (prélèvement automatique, espèces, chèques, Cesu).

Les paiements par chèques ou espèces doivent être effectués impérativement auprès du **trésor public de Périgueux**.

Aucun paiement ne sera accepté dans les mairies et/ou à la CCIVS.

Le paiement en ligne est mis en place :

<https://www.ccivs.fr/services-en-ligne/paiement-en-ligne>

Ainsi que le paiement de proximité :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

En cas de changement de situation en cours d'année (adresse, RIB...), merci de fournir les nouveaux documents auprès du service comptabilité de la CCIVS qui fera suivre aux personnes chargées d'établir les factures.

▶ Pour le prélèvement automatique, il est **IMPÉRATIF** de fournir un RIB et la demande de prélèvement.

▶ Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte.

Il en dépend de l'inscription de vos enfants aux différents services de la CCIVS.

▶ Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant ou au plus tard en juillet.

Attention de respecter les délais indiqués sur tous vos titres de paiement (cantine, ALSH, périscolaire, transport...).

A défaut, les familles s'exposent à des poursuites de la part du Trésor Public, par voie d'huissier de justice et à des actes de recouvrement forcé auprès de votre établissement bancaire et/ou de votre employeur, en application des directives nationales.

Ces procédures contentieuses sont génératrices de frais, souvent élevés, mis à la charge du redevable.

AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE TRÉSOR PUBLIC

NOUVEAUTÉ



QR code

Suivez l'actualité de la CCIVS avec l'application illiwap !

Afin d'**informer en temps réel** la population, la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) s'est dotée de l'application illiwap.

Vous pouvez recevoir des **NOTIFICATIONS** directement sur votre téléphone concernant les **thématiques que vous souhaitez** : actualité générale de la CCIVS, enfance et jeunesse (fermeture école ou crèche, grève, organisation, etc.), voirie, tourisme, piscines, ...

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

GRATUIT

Téléchargement gratuit et sans engagement.



Installation simple et rapide

- 1 Téléchargez illiwap sur Google Play (Android) ou sur AppStore (iOS)
- 3 Cliquez sur le bouton suivre pour vous abonner aux stations qui vous intéressent.



Suivre

- 2 Recherchez « CCIVS » ou « Communauté de Communes Isle Vern Salembre » dans la barre de recherche.

ou scannez le QR Code via le lecteur intégré dans l'application.
- Recevez les notifications sur votre smartphone. Toutes les notifications que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.



Plus d'informations : Service Communication CCIVS 05 53 03 83 68

www.ccivs.fr

Conception & impression : Service Communication CCIVS

Document imprimé avec des encres végétales sur papier certifié PEFC par imprimerie IOTA.



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accueil Périscolaire & garderie

Pour des raisons d'assurance, seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs seront appliqués à la présence des enfants.

Il est donc possible de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

L'accueil et la surveillance seront assurés tous les matins de 7h00 à 9h00 et le soir de 16h30 à 19h00.

Tarifs :

Suite à l'obligation d'harmoniser les tarifs de l'accueil périscolaire, la CCIVS a décidé d'adopter une tarification en fonction du revenu des familles (cf. quotient familial).

Tranche	Quotient Familial	Matin	Soir
1	< 623	1 €	1,30 €
2	de 623 à 1000	1,20 €	1,50 €
3	> 1000	1,40 €	1,70 €

Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant.

Le quotient familial et le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent **IMPÉRATIVEMENT** être indiqués dans le dossier remis à la rentrée sinon la CCIVS se verra dans l'obligation de facturer avec le quotient familial non connu (montant maximum).

Ecole : 05 53 54 61 85 / CCIVS : 05 53 03 45 82

Les animateurs de l'Accueil de loisirs



Stéphanie Bertrand - Directrice



Cathy Garrigue - Directrice



Evelyne Canevet - Animatrice



Florian Caldray - Animateur

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Les Lucioles - Chantérac

L'accueil de Loisirs "Les Lucioles" est situé :

Le Bourg - 24190 CHANTERAC

Tél. : 09 62 53 50 32

La capacité d'accueil est de 40 enfants de 3 à 12 ans.

Il est ouvert durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et toute l'année, le mercredi de 7h30 à 19h00.

Merci de vous rapprocher des responsables afin de connaître les périodes de fermeture annuelle.

La direction est assurée par Stéphanie Bertrand et Cathy Garrigue, elles sont accompagnées pour l'encadrement de 2 animateurs titulaires.



Tarif cation des Accueils de Loisirs (ALSH)

Ci-dessous les tarifs nets appliqués sur toutes les communes du territoire, en fonction du revenu des familles et après déduction de la prestation CAF et des passeports loisirs :

Journée	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 622	5 €
inférieur ou égal à 800	6,50 €
de 801 à 1000	8 €
de 1001 à 1200	9 €
supérieur à 1200	11 €
Quotient familial non connu	13 €

Journée sans repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 622	3 €
inférieur ou égal à 800	4 €
de 801 à 1000	5 €
de 1001 à 1200	6 €
supérieur à 1200	8 €
Quotient familial non connu	10 €

Tarification des Accueils de Loisirs (ALSH)

1/2 journée avec repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 622	5 €
inférieur ou égal à 800	6 €
de 801 à 1000	7 €
de 1001 à 1200	8 €
supérieur à 1200	9 €
Quotient familial non connu	12 €

1/2 journée sans repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 622	3 €
inférieur ou égal à 800	3,50 €
de 801 à 1000	4 €
de 1001 à 1200	5 €
supérieur à 1200	6 €
Quotient familial non connu	9 €

Le quotient familial et le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent IMPÉRATIVEMENT être indiqués dans le dossier remis à la rentrée sinon la CCIVS se verra dans l'obligation de facturer avec le quotient familial non connu (montant maximum).

Restauration Scolaire

Les menus et tarifs de la restauration scolaire sont harmonisés sur les 12 restaurants scolaires de la CCIVS.

Depuis janvier 2020, la CCIVS a intégré dans la préparation des menus 35% de produits BIO et locaux de saison pour permettre une alimentation saine et équilibrée aux enfants.

Les menus sont établis par Olivier Darder, responsable des cuisines à la CCIVS, accompagné d'un(e) diététicien(ne).

La préparation des repas et le service sont assurés par Gaëlle Amilhat (cuisinière), accompagnée par Audrey Montagut et Stéphanie Beyris (service).

Un contrôle est effectué chaque trimestre par les services vétérinaires (hygiène des locaux, respect des règles HACCP : méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments).

Menus téléchargeables : www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire

Tarifs :

Pour l'année scolaire :

- forfait mensuel: 34,55 €
- repas occasionnel : 3,20 €

Pour faciliter vos paiements, vous pouvez bénéficier du prélèvement automatique. Ce mode de paiement est entièrement gratuit; il vous suffit de remplir un imprimé et de le retourner accompagné d'un RIB avec votre dossier de renseignements.

Le paiement par chèque ou espèces est toujours possible en se rendant directement au Trésor Public de Périgueux ou en bureau de tabac affilié :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Vous pouvez également opter pour le paiement en ligne :

<https://www.ccivs.fr/services-en-ligne/paiement-en-ligne>

Le remboursement des repas sera effectué uniquement si votre enfant est malade plus de 4 JOURS CONSÉCUTIFS et sur présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.

En cas d'absence des enseignants, de grève des services ou de pique-nique lors des sorties scolaires, le montant du repas sera déduit de votre facture mensuelle.

Restaurant scolaire 05 53 54 46 25 / CCIVS 05 53 03 45 82

La CCIVS a obtenu en 2021 le label « Territoire Bio Engagé » qui vient récompenser les collectivités dont l'approvisionnement bio des cantines représente au moins 20% du total des commandes.

Elle a créé en 2022, un **pôle alimentaire communautaire**, qui a pour mission de continuer à **améliorer la qualité des repas** à destination de nos plus jeunes dans les crèches, les écoles et les centres de loisirs, ainsi qu'au près de nos aînés qui bénéficient du portage de repas à domicile.

Celui-ci doit aussi organiser les restaurants des structures CCIVS (260 000 repas en 2021 malgré la COVID), en proposant **un menu et un prix unique** pour chacun d'eux et avec la même **qualité de produits**. La CCIVS travaille déjà avec quelques maraîchers, boulangers, producteurs de volailles et bovins de notre territoire mais elle est en permanence à la recherche de nouveaux partenaires locaux pouvant nous fournir des nouveaux produits de qualité BIO ou labélisés.

Il est également prévu de mettre en place des animations pendant le temps du repas, une partie du temps scolaire et de loisirs est également prévue pour expliquer aux enfants : la saisonnalité des produits, l'intérêt des fruits et des légumes, pourquoi l'on peut se passer de temps en temps de viande au profit des légumineuses, comment moins gaspiller ...

Le pôle alimentaire de la CCIVS travaille en étroite collaboration avec le Pays de l'Isle en Périgord, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).



Transport Scolaire



La compétence "transports scolaires" est assurée par le Conseil Régional sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Le secrétariat est assuré à la mairie de ST LÉON SUR L'ISLE pour les élèves des communes de GRIGNOLS, JAURE, LÉGUILLAC DE L'AUCHE, MONTREM, ST AQUILIN, ST ASTIER et ST LÉON SUR L'ISLE

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél. : 05 53 82 38 75 (le matin)

Courriel : sits24110@gmail.com

Plus d'informations : www.sits-24.com

Calendrier Scolaire 2022-2023

Rentrée : Jeudi 1 septembre 2022

Vacances :

- ▶ Toussaint : du samedi 22 octobre au dimanche 6 novembre 2022
- ▶ Noël : du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023
- ▶ Hiver : du samedi 4 février au dimanche 19 février 2023
- ▶ Printemps : du samedi 8 avril au dimanche 23 avril 2023

Pont de l'ascension : du vendredi 19 mai au dimanche 21 mai 2023

Grandes vacances : Vendredi 7 juillet 2023 au soir

Budget scolaire

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) verse la somme de 43 € par élève pour financer les diverses dépenses de fournitures (livres, cahiers, peintures, stylos...). Un supplément de 5 € est versé à Noël.

La CCIVS prend également en charge les transports pour se rendre à la piscine et au festival "La Vallée". Elle attribue également des subventions pour les sorties et voyages scolaires en fonction des projets présentés.

Horaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	Accueil possible : ALSH Chantérac sur inscription 09 62 53 50 32 Horaires d'accueil de 7h30 à 19h00 (cf. page 4)	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire	7h00 – 9h00 Accueil périscolaire
9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement		9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement
12h00 – 13h30 Pause méridienne	12h00 – 13h30 Pause méridienne		12h00 – 13h30 Pause méridienne	12h00 – 13h30 Pause méridienne
13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 Enseignement		13h30 – 16h30 Enseignement	13h30 – 16h30 Enseignement
16h30 – 19h00 Accueil périscolaire	16h30 – 19h00 Accueil périscolaire		16h30 – 19h00 Accueil périscolaire	16h30 – 19h00 Accueil périscolaire

Interventions Sportives

Les enseignants et les intervenants travaillent en étroite collaboration avec Nicolas Jacquet et Grégory Cario, animateurs sportifs diplômés afin d'établir le programme annuel.

Ce dispositif permet de faire découvrir aux enfants des activités, telles que l'escrime, l'escalade, le golf...

Une convention a été signée entre la CCIVS et l'Inspection Académique.



Bibliothèque

Les enfants fréquentent la bibliothèque dans le cadre scolaire, 1 fois / semaine.

L'accueil et l'animation sont assurés par Audrey Montagut.

La bibliothèque est accessible à titre personnel (10 € / an / famille) aux jours et horaires suivants :

- ▶ **lundi : 15h - 18h**
- ▶ **mardi : 15h - 17h30**
- ▶ **mercredi (semaine impaire) : 14h30 - 17h30**
- ▶ **jeudi : 9h30 - 11h30**
- ▶ **vendredi : 15h - 17h30**
- ▶ **samedi (semaine paire) : 9h à 12h**

Bibliothèque : 05 53 54 38 45 / mairie : 05 53 54 61 41



Carole Mayan, ludothécaire, interviendra dans toutes les classes des écoles maternelles.

La ludothèque est un partenaire aux atouts majeurs : coopération, éveil à la citoyenneté, découvrir petit à petit différents types de jeux et de règles : adresse, stratégie, coopératif, parcours, mémoire ...

La ludothèque est située : rue Jean Moulin - 24110 ST LEON SUR L'ISLE
Elle est accessible à titre personnel aux jours et horaires suivants :

► **Périodes scolaires :**

- de 0 à 3 ans : mardi et jeudi 10h - 12h
- Tout public : mercredi 15h - 18h et vendredi 16h30 à 18h30

► **Petites vacances scolaires :**

- de 0 à 3 ans : mardi et jeudi 10h - 12h
- Tout public : mercredi & vendredi 15h - 18h

► **Été (sauf fermeture - se renseigner) :**

- de 0 à 3 ans : mardi et jeudi 10h - 12h
- Tout public : mercredi & vendredi 10h - 12h

Tarifs de la ludothèque :

11 € / an pour 1 famille

16 € / an pour 1 assistante maternelle

2 € / accueil occasionnel

Prêt de jeux :

Chaque famille adhérente peut emprunter 1 jeu et le conserver 3 semaines max.

Tarif du prêt : 1.50 € / jeu

carte de 10 jeux : 12 €

Pénalité de retard : 1 € / semaine

1 pièce ou 1 élément perdu : 1.50 €

En cas de détérioration, l'emprunteur devra le réparer ou le rembourser.

Tél. : 05 53 80 83 22

Courriel : ludotheque@ccivs.fr

PROJETS 2022-2023



► **Grandir en musique / 93 élèves - maternelle**

Cie Lagunarte

- 3h de pratique artistique réparties sur une semaine d'intervention
- 1h30 de temps d'échange entre l'artiste et les enseignantes au début du parcours
- Découverte du spectacle « Up ! » dans l'école



► **Théâtre et sculpture / 86 élèves - maternelle et CP**

Cie Florence Lavaud et Claire Lepape

Découvrir le travail d'une compagnie et rencontrer une artiste du territoire

- Découvrir des savoir-faire (poterie et céramique)
- Pratiquer la sculpture
- S'exprimer en groupe
- Sensibilisation à la sculpture



► **Signes et différence / 106 élèves - cycle 2 et 3**

Compagnie Les Compagnons de Pierre Ménard, Mauve Leroux, Les Araignées Philosophes

- 4h de rencontre-formation entre les enseignants et les intervenants
- 2h de rencontre avec les Araignées Philosophes sur la question de la différence
- 1h d'initiation à la Langue des Signes par Mauve Leroux
- 1h de rencontre avec Isabelle Florido sur la théâtralité de la LSF
- Un temps famille, un atelier LSF (Mauve Leroux) et une conférence sur le chansigne (CPM)
- 4h avec Marie Lemot et Igor Casas, apprentissage et captation du chansigne
- Découverte du spectacle « Les Zatipiks »



PROJETS 2022-2023



▶ Théâtre et masque / 37 élèves - cycle 2 et 3

Cie Moi non plus

- Créer la rencontre entre 2 professionnels du spectacle et une classe
- Expérimenter des techniques corporelles théâtrales de base
- Pratiquer des techniques du masque
- Favoriser l'ancrage et un autre regard sur l'autre grâce au travail corporel et au masque
- Projeter les actions/réactions, se représenter aux autres
- 8h de pratique théâtrale par classe répartis sur 2 jours



▶ Allô jonglage / 153 enfants - cycle 2 et 3

Compagnie Première Intention

- 2h d'atelier d'initiation au jonglage, suivi de 30 minutes de performance jonglée par un duo

▶ A voix d'ailes / 116 enfants - cycle 3

Cie Au fil du Vent et les Araignées Philosophes

- Résidence de création réalisée sur le territoire par le soutien de l'Agence Culturelle Dordogne-Périgord
- Echanges de lettres avec Fourmi en amont
- 4h d'initiation au mime et à la mise en corps vers le clown
- Séance de spectacle à domicile



▶ A l'écoute de la Vallée / 50 enfants +8 jeunes cycle 3 + espace jeunes

Cie Au fil du Vent et les Araignées Philosophes

- Premier contact avec la compagnie pendant la résidence / découverte de la scénographie
- 4h d'ateliers de création sonore pour les élémentaires
- Découverte du spectacle « L'embarcadère » pour tous les groupes



Isle Vern Salembre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS)

Tél. : 05 53 03 45 82

Courriel : contact@ccivs.fr

Ecole de Léguillac-de-l'Auche

Tél. : 05 53 54 61 85

Courriel : ce.0240647y@ac-bordeaux.fr

Mairie de Léguillac-de-l'Auche

Tél. : 05 53 54 61 41

Courriel : mairie-de-leguillac-de-lauche@wanadoo.fr

Accueil de Loisirs de Chantérac

Tél. : 09 62 53 50 32

Courriel : alshchanterac@ccivs.fr

www.ccivs.fr

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse>

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire>